FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Mai 2027

MÉDIATION FAMILIALE ET VIOLENCES, quelle posture professionnelle ?

Si la France a été l'un des premiers pays à sanctionner la violence psychologique et le harcèlement au sein du couple, le législateur comme les pouvoirs publics peinent encore à définir *la violence conjugale et/ou intrafamiliale,* et à concevoir les moyens de la prévenir ou de la réprimer, même si les débats sur la Loi intégrale ont contribué à mieux identifier les violences dans la sphère familiale et leurs conséquences.

Au sein de la société civile, chercheur.ses, militant.es, juristes, professionnel.les contribuent au débat. En même temps nous assistons à une polarisation de ce débat ou à des propositions qui restent dans la subjectivité des contributeurs.

Pour autant, depuis 20 ans, des dispositions internationales à l'ONU, au Conseil de l'Europe font avancer juridiquement la protection des femmes et des enfants victimes. C'est dans ce sens que la loi du 30 juillet 2020 visant la protection des victimes de violences conjugales a interdit aux juges la possibilité d'ordonner la médiation familiale « *si des violences sont alléguées par l'un des parents sur l'autre parent ou sur l'enfant, ou sauf emprise manifeste de l'un des parents sur l'autre parent* » (art. 255, 373-2-10 et 375-4-1 du code civil).

En 2025, le référentiel de financement de l'activité de médiation est venu créer de la confusion en affirmant l'exclusion du recours à la médiation familiale en cas de violence intrafamiliales, en précisant appliquer aux médiations conventionnelles le même cadre que celui des médiations judiciaires.
Il est possible que les financeurs aient voulu prendre en considération ce sujet de société pour contribuer à faire évoluer l'interdit de la violence, au nom de l'ordre public.

Mais qu'en est-il de la réalité clinique en médiation familiale ?
Que vivent, disent, demandent les personnes que nous accueillons ?

Dans ce contexte de confusion et de polarisation, il appartient aux médiateurs et aux médiatrices de regarder ce que vivent les personnes pour évaluer avec elles leur possible entrée en médiation, et, en même temps, d'interroger l'impact des violences sur les principes fondateurs de la médiation familiale notamment sur la neutralité, l'impartialité et la confidentialité.

Il s'agit aussi de faire face à la nécessité d'offrir une réponse claire à la fois aux personnes directement concernées par des situations de violences, et également aux professionnels, partenaires, financeurs, et même employeurs.

Cette formation propose des repères essentiels afin de pouvoir participer à ce débat en ayant une compréhension qui s'appuie sur l'avancée des recherches, de la législation française et internationale, de ce que dit clairement la convention d'Istanbul, et par une analyse de notre expérience pratique.

→ Quels repères nous permettent de concevoir les différentes violences, entre notre intersubjectivité et une lecture systémique des relations humaines ?

→ Comment évaluer et sur quels critères, avec les personnes accueillies, si la violence évoquée peut s'inscrire dans le travail de transformation du conflit et dans le cadre que propose la médiation familiale ?

Association Avec des mots Médiation - Siège social : 31 rue Paul Bert – 59260 HELLEMMES
Contacts : Audrey RINGOT, Co-directrice, Responsable de l'organisme de formation - Tel. : ou 06.14.43.05.40
Référente violences sexistes, sexuelles et harcèlement.
Marine DESMAZEAU, Référente handicap de l'organisme de formation – Tel. : 06.13.38.11.92
avecdesmotsmediation@gmail.com www.avecdesmotsmediation.com
SIRET : 517 962 189 00034 – APE : 9899 B

→ Comment la violence peut-elle être parlée et travaillée ou pas, dans l'espace et le temps de la médiation familiale ?

→ Quels dispositifs peut-on proposer pour rendre possible la rencontre ?

❖ **Formatrice :**

Audrey RINGOT

- Médiatrice familiale et directrice d'une structure conventionnée.
- Éducatrice spécialisée en Protection de l'enfance durant 15 ans puis médiatrice familiale D.E. ayant exercé au sein d'un établissement de la Protection de l'enfance.
- Formatrice en médiation familiale et en travail social.
- Animatrice de groupes d'analyse des pratiques professionnelles en médiation familiale et en travail social.
- Intervenante du module médiation familiale et violences en centre de formation DEMF depuis 15 ans.

❖ **Public concerné**[1] **:** Médiateurs, médiatrices familiales en exercice ou en formation, médiateurs, médiatrices généralistes, avocats, magistrats, juristes…

❖ **Nombre de participant.e.s :** de 8 à 14

❖ **Prérequis :** Aucun

❖ **Lieu**[2] **:** PUYRICARD – Formation chez Marianne SOUQUET. / Cette formation est également proposée au sein de toute structure demandeuse.

❖ **Durée :** 2 jours et demi soit 18 heures de formation

❖ **Dates et horaires :** Mercredi 26/05 : 14h-18h – Jeudi 27/05 : 9h-13H / 14h-18h
Vendredi 28/05 : 9h-13h / 14h-16h

❖ **Objectifs :**

- Identifier sa propre subjectivité dans les situations où conflit et phénomènes de violence s'entremêlent.
- Distinguer les éléments qui définissent le conflit, l'agressivité et la violence.
- Appréhender le conflit et la violence dans une approche dynamique et systémique des interactions familiales.
- Concevoir des dispositifs spécifiques pour que la rencontre en médiation soutienne les personnes afin qu'elles puissent s'inscrire dans de nouvelles dynamiques constructives.

❖ **Contenu :**

- Cadres légal, éthique et règlementaire de l'exercice de la médiation familiale : les législations françaises et internationales, les valeurs et les fondements de la médiation familiale, la convention d'Istanbul, le référentiel national de financement des services conventionnés.
- La violence sociale, la violence conjugale, la violence intrafamiliale : repères statistiques et sociologiques, essais de définitions.
- Violence situationnelle, patterns et comportements récurrents, emprise, contrôle coercitif et victimisation secondaire, autodétermination et pouvoir d'agir.
- Les effets de la violence structurelle passée et mémoire traumatique.
- Violences intrafamiliales : les effets sur les enfants.
- Vigilances du médiateur familial et limites de la médiation familiale.

1 Les professionnel.le.s en situation de handicap peuvent contacter la référente handicap pour l'organisation nécessaire.
2 Accueil pour les Personnes à Mobilité Réduite.

❖ **Modalités pédagogiques :**

- Formation en présence
- Démarche interactive et réflexions à partir des connaissances et de l'expérience clinique des participant.e.s
- Apports théoriques et méthodologiques
- Exercices pratiques et mises en situation

❖ **Coût de la formation :**

- 490€ (non assujetti à la TVA)
  Acompte à verser à la réservation : 120€
- En cas de paiement individuel, car non prise en charge par un employeur ou un fonds de formation :
  290€ (non assujetti à la TVA et déjeuner compris), dans le but de permettre l'accession à la formationà tout public.
  Acompte à verser à la réservation : 80€

❖ **Modalités d'évaluation :** Une autoévaluation en début et fin de formation + un quizz en fin de formation permet aux stagiaires de mesurer l'atteinte des objectifs de formation, le développement de leurs compétences et la qualité de mise en œuvre de la formation.
Tout au long de la formation des évaluations formatives orales sont proposées aux stagiaires.

❖ **Validation :** Attestation de réalisation de la formation

❖ **Inscription :** Pour toute inscription, remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site internet www.avecdesmotsmediation.com et le renvoyer à l'adresse indiquée au plus tard un mois avant le début de la formation.

*****

Information relative à notre organisme de formation référencé auprès des OPCO :

Notre organisme de formation est accrédité et enregistrée sous le numéro **31590847559** de déclaration d'activité auprès de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).
Notre organisme de formation est certifié QUALIOPI. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.

Association Avec des mots Médiation - Siège social : 31 rue Paul Bert – 59260 HELLEMMES
Contacts : Audrey RINGOT, Co-directrice, Responsable de l'organisme de formation - Tel. : ou 06.14.43.05.40
Référente violences sexistes, sexuelles et harcèlement.
Marine DESMAZEAU, Référente handicap de l'organisme de formation – Tel. : 06.13.38.11.92
avecdesmotsmediation@gmail.com www.avecdesmotsmediation.com
SIRET : 517 962 189 00034 – APE : 9899 B